

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 3 février 2020

**VILLE APPRENANTE - ORGANISATION DU RALLYE EDUCAP CITY -
PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CAP SAAA ET L'IUT DE MANTES EN
YVELINES**

NOTE DE SYNTHÈSE

La Ville de Mantes-la-Jolie accompagne pour la deuxième année consécutive l'organisation du rallye Educap City. Ce projet réalisé sur tout le territoire français, en association avec les représentants des territoires, est porté nationalement par l'Association CAP Sport Art Aventure Amitié (CAP SAAA) et localement par une équipe projet constituée d'étudiants de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Mantes-en-Yvelines. La présente délibération vise à formaliser le partenariat tripartite entre l'Association CAP SAAA, l'IUT et la Ville pour la déclinaison de ce programme à Mantes-la-Jolie.

Le rallye Educap City consiste en l'organisation d'un parcours ludique à travers la Ville visant la découverte des institutions et structures publiques phares du territoire. Il s'adresse aux élèves scolarisés en classe de 6^{ème}. Le projet s'inscrit par ailleurs dans une logique d'apprentissage entre pairs, ce qui est la particularité du rallye Mantais, dans la mesure où il s'adresse aux collégiens et qu'il est porté par des étudiants de l'IUT.

Ce rallye doit permettre aux jeunes de découvrir leur Ville à travers ses sites, ses monuments, son histoire et ses institutions et également de développer leur esprit critique et de leur donner le goût de l'engagement. Ainsi, les participants iront à la découverte de structures telles que l'Espace Brassens, le Conservatoire à Rayonnement Départemental (ENM), l'Agora ou encore le Palais de Justice.

Ce projet d'éducation à la citoyenneté et de promotion du vivre ensemble s'inscrit dans la démarche de Ville apprenante, dans la mesure où il permet de répondre aux principes généraux du programme de l'UNESCO, à savoir mobiliser des acteurs pluridisciplinaires afin de fournir aux habitants de la Ville des opportunités d'apprentissages de toutes sortes et non pas uniquement dans le cadre de la scolarité et de la formation. Ainsi, la Ville apprenante doit participer à consolider la cohésion sociale territoriale et réhabiliter l'image de la Ville grâce à la valorisation de ses richesses.

Le rallye Educap City répond donc particulièrement à ces enjeux, et aux caractéristiques clés des Villes apprenantes (déterminées par l'UNESCO dans ses documents d'orientation) suivantes :

- encourager toutes les parties prenantes à fournir des opportunités d'apprentissages de qualité et à apporter leur propre contribution à l'élaboration de la Ville apprenante,
- encourager les citoyens à apprendre en suivant diverses voies,
- fournir des opportunités d'apprentissages adéquates aux jeunes.

La Ville apporte son soutien à l'organisation de l'étape locale qui se déroulera le 28 avril 2020. Il est également prévu de soutenir la participation des équipes de collégiens mantais à l'étape capitale qui se déroulera à Paris le 24 juin 2020.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat tripartite d'organisation du rallye Educap City entre la Ville, l'Association CAP SAAA et l'IUT de Mantes-en-Yvelines.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'admission de la Ville au sein du réseau UNESCO des Villes apprenantes,

Considérant l'inscription du rallye Educap City dans la démarche portée par l'UNESCO,

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention de partenariat tripartite d'organisation du rallye Educap City entre la Ville, l'association CAP SAAA et l'IUT de Mantes-en-Yvelines, ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution et ses éventuels avenants.

Le Maire

Raphaël COGNET